



Garnich, le 25 juin 2025

AVIS AU PUBLIC

Établissements classés

Conformément à l'article 24, alinéa 2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que par arrêté le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité a accordé l'autorisation suivante :

EAU-AUT-25-0227 ayant pour objet la **réalisation des infrastructures dans le cadre du plan d'aménagement particulier « Um Weier II » à Dalhem** au requérant : **PRL s.à r.l. – 28, rue Grande-Duchesse Charlotte, L-4430 Belvaux.**

Le public pourra consulter le dossier y afférent à la maison communale pendant les heures d'ouverture.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,


Mireille Schmit
Secrétaire communale



Sonia Fischer-Fantini
Bourgmestre